



Madame, Monsieur,

Vous faites partie de nos usagers réguliers ayant acheté un ou plusieurs abonnements annuels ou mensuels pour vous ou votre foyer et nous vous en remercions.

Au regard de la période de confinement liée à la lutte engagée contre la propagation du covid19, le Pays Voironnais a depuis le 16 mars adapté son réseau de transport afin qu'il réponde le plus strictement possible aux besoins de déplacements essentiels autorisés par l'État, tout en veillant à protéger les usagers comme le personnel de conduite.

Pleinement conscients que cette situation ne vous ait pas permis de profiter de nos services comme vous l'auriez souhaité, le Pays Voironnais met en place des mesures commerciales pour ses abonnés afin de compenser la non-utilisation du réseau. Vous trouverez ci-dessous les modalités :

### **Pour les abonnements annuels :**

#### **- Jeunes de - de 26 ans :**

- Pour les jeunes de - de 26 ans qui étaient en possession d'un abonnement annuel 2019-2020, une **réduction de 30%** sera exceptionnellement octroyée lors de l'achat de l'abonnement annuel jeune 2020-2021.

Le coût de l'abonnement passe ainsi de :

- 70€ à 49€ (QF à partir de 661 et plus),
- 45€ à 31.5€ (QF de 451 à 660),
- 27€ à 18.90€ (QF de 0 à 450).

Cet abonnement à tarification réduite sera disponible à compter du **mardi 2 juin** auprès des canaux de distribution habituels (boutique en ligne, Agence Mobilité, bornes automatiques situées à proximité de l'Agence Mobilité et en gare routière sud de Voiron, auprès des dépositaires du Pays Voironnais - liste disponible sur [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)).

**Au regard des règles sanitaires mises en place en Agence Mobilité (2 usagers maxi présents en même temps), pouvant avoir pour conséquence une longue file d'attente, optez pour l'achat de votre titre de transport par internet ! C'est très simple, RDV sur [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com), rubrique "transport", puis onglet "achat en ligne" :**

Plusieurs cas de figures :

-J'ai déjà acheté mon titre de transport l'année dernière sur la boutique en ligne : je rentre mon identifiant qui est mon prénom et ma date de naissance (sous forme "prenomJJMMAAA") et mon mot de passe à 4 chiffres, et j'accède à mon espace client ou j'achète mon titre,

-J'ai déjà acheté mon titre de transport l'année dernière sur la boutique en ligne, mais je ne me souviens plus de mon mot de passe : je clique sur "mot de passe oublié", puis j'entre mon mail : je reçois instantanément sur ma boîte mail mon identifiant et mon mot de passe,

-Je n'ai pas encore acheté mon titre de transport par internet : j'envoie un mail à "[transport@paysvoironnais.com](mailto:transport@paysvoironnais.com)", et demande mon identifiant et mot de passe pour accéder au service. Je les reçois par retour de mail dans les meilleurs délais.

**Si ce n'est pas le bon tarif qui apparaît, votre droit à réduction est certainement fini. Aussi, et afin que nous puissions mettre à jour votre profil, merci de nous envoyer les coordonnées de l'abonné(e) (nom, prénom et date de naissance), ainsi que le justificatif CAF.**

- Pour les jeunes de - de 26 ans qui ne sont plus intéressés à renouveler leur abonnement Pays Voironnais (ex : jeunes étudiants quittant le territoire pour l'agglomération grenobloise...), une **offre spécifique au choix** leur est proposée :

- 1 abonnement mensuel Métro vélo
- 1 carnet de 10 tickets TAG offert.

Un formulaire sera à retirer en Agence Mobilité à compter du **lundi 6 juillet 2020**.

#### **- Adultes + de 26 ans :**

- Pour les abonnés annuels avec une date de fin de validité de l'abonnement au 31/05/2020 et au-delà, la durée de l'abonnement sera automatiquement prolongée de 3 mois (mois de juin, juillet et août 2020 pour les abonnements se terminant au 31/05/2020) sur la carte OÙRA, sans autre démarche à effectuer qu'une validation de la carte OÙRA à bord du véhicule.

- Pour les abonnés annuels avec une date de fin de validité de l'abonnement au 31/03/2020 ou au 30/04/2020, la durée de l'abonnement sera prolongée du nombre de mois "perdus" du fait du confinement, sans autre démarche à effectuer qu'une validation de la carte OÙRA à bord du véhicule :

-Pour les abonnements annuels avec une date de fin de validité au 31/03/2020, la durée de l'abonnement sera automatiquement prolongée d'un mois (mois de juin 2020)

-Pour les abonnements annuels avec une date de fin de validité au 30/04/2020, la durée de l'abonnement sera automatiquement prolongée de deux mois (mois de juin et juillet 2020)

Pour les usagers ayant choisi d'échelonner le paiement de leur abonnement par prélèvements automatiques chaque mois, ils bénéficient des mêmes mesures tarifaires compensatoires.

#### **Pour les abonnements mensuels :**

##### **- Jeunes de - de 26 ans :**

L'abonnement mensuel jeune - de 26 ans acheté pour le mois de mars (idem si achat de l'abonnement du mois d'avril ou de mai 2020) sera automatiquement recredité sur la carte OÙRA à compter du mois de septembre 2020 sans autre démarche à effectuer qu'une validation à bord du véhicule. Ce dispositif est mis en place afin que les jeunes de - de 26 ans puissent profiter pleinement des lignes de transport scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020.

-Pour l'abonnement mensuel jeune acheté pour mars 2020 (ou avril 2020, ou mai 2020) : le mois de septembre 2020 sera recredité automatiquement,

-Pour les abonnements mensuels jeune achetés pour mars et avril 2020 : les mois de septembre et octobre 2020 seront recredités automatiquement,

-Pour les abonnements mensuels jeune achetés pour mars, avril et mai 2020 : les mois de septembre, octobre et novembre 2020 seront recredités automatiquement.

##### **- Adultes + de 26 ans :**

L'abonnement mensuel adulte + de 26 ans acheté pour le mois de mars (idem si achat de l'abonnement du mois d'avril ou de mai 2020) sera automatiquement recredité sur la carte OÙRA à compter du mois de juin 2020 sans autre démarche à effectuer qu'une validation à bord du véhicule.

-Pour l'abonnement mensuel adulte acheté pour mars 2020 (ou avril 2020, ou mai 2020) : le mois de juin 2020 sera recredité automatiquement

-Pour les abonnements mensuels adulte achetés pour mars et avril 2020 : les mois de juin, juillet et août 2020 seront recredités automatiquement (habituellement, le mois de juillet acheté = le mois d'août offert : ce principe est conservé dans les mesures compensatoires de l'abonnement mensuel adulte + de 26 ans).

-Pour les abonnements mensuels adulte achetés pour mars, avril, et mai 2020 : les mois de juin, juillet, août et septembre 2020 seront recredités automatiquement (habituellement, le mois de juillet acheté = le mois d'août offert : ce principe est conservé dans les mesures compensatoires de l'abonnement mensuel adulte + de 26 ans).